RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Vaucanson
Tours

LYCÉE Vaucanson TOURS

CHARTE DES RELATIONS ENTRE LES PARENTS ET LES MEMBRES DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Pour les situations éducatives s'appuyant sur l'expertise des établissements scolaires, ils bénéficient du concours des personnels de l'Education nationale. La préoccupation commune des parents et des personnels de l'éducation nationale est l'intérêt de l'enfant. C'est pourquoi, une démarche d'accompagnement et de réussite scolaire repose sur la collaboration confiante entre l'équipe éducative, les familles et les élèves afin que l'école soit, pour les jeunes, un lieu de réussite et d'épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.
Cette présente charte a pour objectif de fixer un cadre de relations apaisées entre les parents et les équipes de direction, d'éducation et d'enseignement de l'établissement. Elle reconnait le droit d'information des parents, membres à part entière de la communauté éducative.

1. Equipe éducative et parents partagent un objectif commun : la réussite de chaque élève.
2. Le dialogue entre les parents et l'équipe éducative a pour objectif une information mutuelle, la recherche d'échanges constructifs et une meilleure compréhension réciproque. Il se fonde sur la confiance mutuelle et le respect de l'autre et de ses différences. Toute forme d'agressivité est bannie ainsi que toute forme de discrimination de quelque nature qu'elle soit. Les propos tenus sont en accord avec la législation sur le respect des personnes.
3. Parents et équipe éducative s'informent mutuellement des éléments qui sont susceptibles d'éclairer les résultats d'un enfant, notamment lorsque ceux-ci sont insuffisants ou en baisse. Les parents et l'équipe éducative abordent des domaines en lien avec la scolarité de l'enfant.
4. L'équipe éducative et les parents essaient de définir en commun les moyens et les voies de progrès auxquels chacun, dans son domaine, peut contribuer. Ils recherchent les solutions et les parcours les mieux adaptés à la situation scolaire de l'enfant.
5. Parents et équipe éducative garantissent une totale discrétion à leurs échanges, dans le respect du caractère confidentiel des informations partagées.
6. Les parents soutiennent, auprès de son enfant, l'autorité de l'équipe éducative et les valeurs de l'Ecole.
7. L'équipe éducative soutient, auprès de l'enfant, l'autorité des parents.
8. Les modalités de communication et d'entretien sont adaptées à la nature des informations à transmettre et/ou aux possibilités de réception des messages par le parent ou l'équipe éducative (entretien, carnet de correspondance, ENT, courriel, message Pronote, communication téléphonique, etc.).
9. Les rencontres entre parents et membres de l'équipe éducative prennent en compte les contraintes horaires et matérielles de chacun. Elles relèvent d'une demande ou d'une invitation de la part de celui qui la sollicite. Établies sur un objet précis, elles se déroulent sur un temps donné décidé conjointement. Le motif est porté à la connaissance de l'intéressé de façon brève.
10. En cas de rupture du dialogue, parents et membres de l'équipe éducative concernés, font appel, s'ils le souhaitent, à un conciliateur (Direction, professeur principal, CPE, médiateur académique, représentant de parent d'élèves) pour renouer le contact.

La présente charte a été élaborée conjointement entre une variété de personnels et de fonctions de l'Éducation nationale de l'académie d'Orléans-Tours et les représentants des associations de parents d'élèves.
La présente charte est adoptée au lycée Jaques de Vaucanson par son conseil d'administration en date du 24 mars 2026.